

Séance du mardi 25 juin 2024

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 19/06/2024

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick
MARCEL,*

Votants: 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Bruno
BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés: ASCOLA Lisiane par ASCOLA Pascal

Excusés:

Absents: Sophie ZUBER, Michel BLIGUET

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Subventions aux associations - 022_2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le versement des subventions aux associations agissant pour l'intérêt de la Commune et de ses habitants, subventions inscrites au Budget Primitif 2024.

200 € à l'ACCA
800 € au Comité d'Animation de Clara
800 € à l'Association Sempres Endavant de Villerach
150 € à l'Association les Fracassés
150 € à l'Association MAM les Colibris
100 € à l'Amicale des Pompiers de Prades

Pour percevoir les subventions les associations devront :

- Transmettre le compte de résultat 2023
- Transmettre un compte rendu de l'activité 2023 faisant apparaître le nombre d'adhérents et la part d'adhérents habitant Clara-Villerach.
- Signer le contrat d'engagement républicain
- Transmettre la dernière modification à la Préfecture
- Transmettre l'attestation d'assurance Responsabilité Civile

Vote :

7 : pour

2 : abstentions

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

